



Lattes, la vie naturellement.

COMPTE-RENDU REUNION PARENTALITE DU 24 JUIN 2022.9h/11h15

La réunion débute à 9h20.

- Tiphaine VARNEROT, Coordinatrice Enfance Jeunesse CTG et responsable du secteur extrascolaire sur la Commune
- Céline ZANDRINI, Coordinatrice Petite Enfance CTG
- Jérémie MERCEY, Directeur ALP Ecole de la Castelle
- Véronique MASI, Assistante sociale CAF de l'Hérault
- Sophie TORELLE, Psychologue EPE34, école des parents et des éducateurs de l'Hérault
- Catherine BARRIERE, Médiathèque de Lattes
- Laetitia ULHEN, Médiathèque de Lattes
- Julie BOLUMAR, Directrice Crèche Associative « Les Micocouliers »
- Caroline GOBINET, Directrice du Multi-Accueil « Les Mésanges »
- Régis JOUVE, Elu Référent à la CTG, Mairie de Lattes
- Guilhem FERRACANI, Directeur du CCAS Lattes
- Solène ROQUES, Cheffe du Service Social CCAS de Lattes

Thème du jour : Le deuil

Mesdames MASI et TORELLE ouvrent la réunion.

Madame TORELLE précise les différentes missions de l'association EPE (Ecole des Parents et des Educateurs).

- Point d'accueil Ados ;
- Point d'écoute Parents- Ados, enfants ;
- Animation de groupes : le Café des Parents ;
- Visites médiatisées.

La Fédération Nationale de EPE a organisé des animations sur l'accompagnement du deuil de l'enfant en partenariat avec des associations.

Selon les statistiques de l'an 2017 un enfant par classe est orphelin au collège et 2 par classe au lycée.

Le deuil est un phénomène important puisqu'il a un impact psychologique et social.

Le processus de deuil est vécu différemment selon l'âge de la personne.

Avant l'âge de 6/8 ans, l'enfant ne comprend pas forcément, il se réfugie dans l'imaginaire. Le langage n'est pas totalement acquis pour exprimer ses sensations. Mais le deuil laisse des traces qui généralement se réactivent à l'adolescence.

A 8/12 ans, la tristesse s'exprime.

A l'adolescence, il est fréquent que l'enfant fasse son deuil avec ses pairs (cousins, copains...) afin de protéger l'autre parent.

Le deuil est également différent selon le type de mort :

- maladie chronique : possibilité de s'y préparer,
- accident : la soudaineté est difficile,
- Suicide : induit un sentiment de culpabilité, de honte.

Il est important d'accompagner, de soutenir et surtout de rassurer car la tristesse est un sentiment normal.

Le deuil se réactive souvent à l'adolescence lorsque l'enfant a perdu un parent très tôt. Il se manifeste par de la souffrance, de la peur,...

Le décès d'un frère ou d'une sœur est également assez compliqué.

Dans certaines familles, le deuil est un sujet tabou ; on ne parle plus de la personne décédée. Il est important d'apporter du soutien pour reconstruire l'histoire du parent parfois parti très tôt, afin de ne pas rester bloqué sur le lien.

- Madame MASI : parfois, l'ado « change de place », et prends la place du père défunt, il prend en charge sa mère et ses frères et sœurs. Lors des échanges , je permets cette conscientisation auprès du parent et l'élaboration progressif de changement.

- Madame TORELLE : le décès a parfois un impact matériel (déménagement, baisse du niveau de vie, changement d'orientation professionnelle...).

- Monsieur JOUVE : dans son expérience en qualité de Directeur d'école, 3 enfants sur 450 sont orphelins.
- Madame TORELLE : il existe des formations pour les accompagnants.
- Mesdames TORELLE et MASI présentent des cas réels d'enfants ayant perdu un parent.
- Madame TORELLE : le deuil d'un enfant a un impact sur le couple.
- Madame MASI : il y a parfois un rituel, de la spiritualité évoquée par les familles lors des entretiens.
- Madame TORRELLE : il y a le questionnement sur la présence de l'enfant aux obsèques du parent décédé.
Généralement les enfants retournent à l'école 2 à 3 jours après de décès du parent.
Il y a le rituel instauré à l'école pour la fête des mères ou fête des pères.
Petit à petit, remplacé par la journée des familles.
- Madame GOBINET : comment parler de la mort ? On ne sait pas comment l'aborder, elle est assez mal à l'aise avec ça. Faut-il attendre qu'il en parle ?
- Madame ZANDRINI : vers 5/6 ans, les enfants se posent beaucoup de questions, voire souvent des questions « techniques ».
- Madame MASI : il faut se faire confiance dans la façon d'aborder la mort à l'enfant. Les enfants sont « étonnants ». très souvent il viendra en parler avec un adulte en qui il a confiance et lorsqu'il en aura besoin. Il faut les laisser venir.
La mort est un phénomène naturel. Il est important de ne pas le rendre pathologique.
Chez le tout-petit, la signification du mot « mort » est difficile à comprendre. Cependant il voit l'impact sur l'adulte.
- Madame TORELLE : Les parents ont une perte de confiance après le décès. Ils ont besoin d'être entourés (famille, amis, intervenants extérieurs). L'expérience de l'absence fragilise le parent et engendre cette perte de confiance. Face à l'isolement du parent, les professionnels jouent un rôle important dans l'accompagnement.
- Madame MASI : En effet, les parents sont dans une grande souffrance. Après une interruption thérapeutique de grossesse, le couple est mis à mal et j'informe sur les associations ayant des conseillers conjugaux .
- Madame TORELLE: Il existe aussi le risque de trop parler du deuil, celui-ci prenant trop de place, empêche la « cicatrisation ».
- Madame TORELLE : L'Ado peut se mettre « en sommeil » pour ménager le parent restant.
- Madame BOLUMAR : Le parent a aussi besoin de faire son deuil.
- Madame TORELLE : Il faut essayer de maintenir une vie sociale car le deuil est très énergivore, engendrant fatigue et épuisement dus à la perte de sommeil, manque d'appétit, difficulté à tout assumer...

- Madame MASI : Le service social de la CAF se met à la disposition des familles dès que notre organisme est informé d'un deuil. Un courrier est envoyé à la famille avec un référent de secteur avec un téléphone direct.

Il y a différents dispositifs pour soutenir les familles économiquement :

+ Allocation de soutien familial enfant orphelin, versée tous les mois, jusqu'aux 20 ans de l'enfant, sans condition de ressources. Elle est versée au parent qui élève seul l'enfant dont l'autre parent est décédé. (118.20 euros/mois). Possibilité également de verser cette allocation à un tiers digne de confiance si les deux parents sont décédés.

+ Allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant, versée à l'allocataire ayant eu l'enfant sur son dossier caf. Elle peut être attribuée pour un décès survenu dès la 20^{ème} semaine de grossesse jusqu'à l'âge de 25 ans. Les familles peuvent l'utiliser à leur convenance et parfois pour frais funéraires. Ce versement est sous condition de ressources.

L'accompagnement peut se dérouler pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois.

- Monsieur JOUVE : demande comment la CAF est au courant du décès.
- Madame MASI : plusieurs moyens : le service de l'état-civil de Montpellier informe la CAF 34 d'un décès d'un enfant au sein d'une famille allocataire.
- En ce qui concerne les parents décédés, les familles doivent et ont l'habitude de déclarer directement. C'est plus compliqué pour les non allocataires de faire cette démarche. D'où l'intérêt et du rôle des CCAS, des écoles...
Notre réseau a toute son importance, les différents partenaires peuvent informer les familles du soutien de la CAF.
- Madame ULHEN : Récemment plusieurs cas se sont présentés à la Médiathèque. De ce fait elles ont apprécié les apports de l'intervention.
- Madame ZANDRINI revient sur le Forum de rentrée. La date avancée du 17 Septembre n'est pas adaptée, il y a trop de manifestations ce jour là.
Il faut définir une nouvelle date.
- Madame VARNEROT : la prochaine thématique est à voir avec Madame PAUL, infirmière du Collège Georges Brassens, sur le cyber harcèlement.
- Madame MASI propose pour une prochaine réunion, de prévoir une séance de sophrologie courte et facultative animée par une animatrice du CLSH Lattois à la fin de la réunion.

La réunion est clôturée à 11h15.